

# **CNDD-FDD PORTANT REJET D'UN RAPPORT BIAISÉ DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI**

Posted on Sep 15,  
2017

1. Le parti CNDD-FDD a pris connaissance de la publication du rapport de la commission d'enquête sur le Burundi, mise en place à l'initiative de l'Union européenne à travers la Résolution 33/24 du Conseil des Droits de l'Homme ; une résolution qui n'a été votée que par 19 des 45 pays membres dudit Conseil, un détail qui est loin d'être anodin. On de cela on comprend aisément à qui la commission rend service du moment que l'Union Européenne est en conflit ouvert avec le Burundi.

2. Cette commission d'enquête vient de publier un rapport, qui, sans surprise, accable les autorités burundaises, et cible particulièrement la ligue des

jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Elle accuse également sans preuves le parti CNDD-FDD d'embrigadement forcé de la population et s'attaque gratuitement aux membres des organes de direction du parti CNDD-FDD.

3. Leur rapport est une compilation des mêmes allégations, contre vérités et contradictions auxquelles les enquêteurs de l'EINUB nous avaient habitués. La commission d'enquête fait fi d'autres rapports de l'ONU et des ONG qui, pourtant ont eu le mérite d'avoir osé dénoncer les actes terroristes et les atrocités commis par les groupes des putschistes mais qui ne sont curieusement pas considérés par cette commission d'enquête.

4. Pourtant, il est connu de tous que le groupe des putschistes qui ont pris le pouvoir pendant un temps, du 13 au 14 mai 2015, s'était créé un fief dans lequel les victimes étaient tuées comme des bêtes à l'abattoir. Ces putschistes devraient être poursuivis par la justice internationale conformément à l'article 9 et 10 des articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite, annexe

de la Résolution 56/83 de  
l'Assemblée Générale de l'ONU.

5. La justice burundaise s'est pourtant engagée dans la poursuite des auteurs de ces violences mais se heurte toujours à l'interférence de l'Union Européenne et du Rwanda qui ont aidé les auteurs de ces actes à s'évader et qui continuent à les protéger.

6. Ce rapport ne peut pas en aucun cas être crédible parce que sa base n'est pas légitime. L'Union Européenne qui a pris l'initiative de la résolution 33/24 du Conseil des Droits de l'Homme s'est érigée en parrain des putschistes et est acteur principal de l'affaiblissement du pouvoir au Burundi par l'imposition des sanctions économiques aux fins de faire monter en force les putschistes et les nostalgiques du pouvoir.

7. Le Parti CNDD-FDD rejette cette lecture biaisée, partielle et rétrograde de la situation des Droits de l'Homme au Burundi. Une telle lecture aujourd'hui imposée par les rapports de ces trois « experts » internationaux, va à l'encontre de toutes les

procédures de base en matière d'enquête et n'a d'autre visée que d'asservir un Etat dont les institutions élues sont au chevet d'une Nation longtemps meurtrie et sont sur le front de la lutte contre la pauvreté.

Au vue de cette obstination, il n'y a pas de doute que ce rapport vient saper les efforts de réconciliation que le gouvernement a entrepris depuis 2005, l'année où le peuple a placé sa confiance en CNDD-FDD.

8. Depuis l'accession au pouvoir du parti CNDD FDD en 2005, Il est surprenant de voir le nombre de Résolutions votées contre le Burundi par les instances onusiennes, après près de 50 ans de silence complice malgré les nombreuses tragédies et génocides que le Burundi a connu depuis les années 1960.

9. Cette attitude traduit à suffisance un acharnement à peine caché contre notre pays, un pays démocratique qui a des dirigeants que le peuple burundais s'est choisi librement. Que l'ONU se laisse induire en erreur par les fossoyeurs de la

démocratie est une chose  
aberrante.

10. En effet, après avoir échoué à mettre en péril la démocratie chèrement acquise au Burundi en soutenant un coup d'Etat, l'Union européenne et ses partenaires changent de terrain mais poursuivent le même combat, celui d'opérer un renversement de régime au Burundi.

11. L'enquêteur principal Fatsah Ougergouz et son équipe, ont fait le choix de vilipender le Parti CNDD-FDD et de déshumaniser ses leaders, et sa jeunesse, et cela sans fournir ne fût-ce qu'un seul élément de preuve, le tout reposant sur des témoignages anonymes non vérifiés, appelés « des motifs raisonnables de croire ».

12. Comme le reconnaissent d'ailleurs les auteurs de ce document, les accusations à l'encontre du Burundi, des Forces de Défense et de Sécurité et de la Jeunesse du CNDD-FDD sont basés sur des témoignages non vérifiés émis par des réfugiés, lesquels rappelons-le ont fui le Burundi longtemps avant la date avancée par ces experts, fuyant

des rumeurs propagées par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU au Burundi en date du 4 mars 2014 et par les médias animés par l'esprit du renversement de régime. Ces réfugiés ont quitté le Burundi avec des documents de voyage délivrés par ce même gouvernement qu'ils indiquent les traquer et les poursuivre, empruntant des voies terrestres et aériennes sécurisées par les institutions de la République qu'ils qualifient de tous les noms.

13. Ce sont ces derniers à qui les détracteurs et sponsors de la violence au Burundi ont promis conditions de vie meilleures, salaires, bourses d'études et visa pour l'occident surtout à partir du Rwanda. C'est ce pays qui a construit des camps de réfugiés longtemps avant la date indiquée et répété dans tous les rapports, c'est le Rwanda qui hébergent des putschistes et qui a entraîné, équipé, ces mêmes réfugiés surtout des enfants pour attaquer le Burundi.

Il est ainsi difficile voire même impossible de croire avoir des éléments tangibles à partir de telles sources, des sources parmi lesquelles se cachent des

acteurs de l'insurrection  
criminelle qui a paralysé les  
droits des citoyens de certains  
quartiers de la ville de  
Bujumbura.

14. Le parti CNDD-FDD est outré  
par les omissions volontaires et  
les dénonciations sélectives de la  
commission d'enquête, qui passe  
sous silence les dommages subis  
par les victimes des atrocités des  
putschistes pourtant qui ont été  
revendiqués par l'opposition  
radicale burundaise composée  
par ceux-là même. Le parti  
CNDD-FDD dénonce cette  
interprétation orientée, porteuse  
de tous les dangers pour la  
nation.

15. Le Parti CNDD-FDD note  
avec consternation que ce  
rapport vient cautionner les actes  
ignobles commis par les insurgés  
et leurs leaders politiques en  
s'attaquant aux Corps de défense  
et de sécurité du pays, qui ont fait  
échouer leurs plans  
antidémocratiques.

16. Le Parti CNDD-FDD s'étonne  
de voir la lecture tendancieuse  
faite par la commission d'enquête  
sur le travail des forces de  
défense et de sécurité du

Burundi. Elle fait une lecture simpliste des attaques aveugles à la grenade dans les lieux publics, des attaques armées contre les camps militaires en décembre 2015, qui, si elles avaient eu lieu en terre occidentale, seraient qualifiées d'actes terroristes. Au contraire, les commanditaires de ces attaques sont financés, hébergés et protégés par ces mêmes pays qui crient au scandale humanitaire au Burundi.

17. Le parti CNDD-FDD condamne avec énergie la complaisance de la commission d'enquête quant à la violation des droits de l'Enfant, quand des insurgés reniaient le droit à l'éducation des enfants en leur interdisant d'aller à l'école, les séquestrant dans leurs quartiers ou les obligeant à rejoindre la rue en les inoculant des drogues.

18. Le recrutement et l'enrôlement militaire des mineurs dans les camps de réfugiés au Rwanda a toujours été décrié mais la commission affiche une attitude pour le moins complice et ne fait que jeter le discrédit sur ces experts eux mêmes et leurs rapports mais aussi sur l'Organisation des Nations Unies.



19. En effet, c'est ce genre de rapports alarmistes et mensongers dont le premier instigateur était le Représentant Spécial de l'ONU, Parfait Onanga Anyanga, qui ont poussé des compatriotes à fuir le pays. Ce sont ceux-là qui, aujourd'hui, sont instrumentalisés pour servir de prétexte de conduire le Burundi vers le chaos.

Et, qui plus est, le refus manifeste qu'a affiché le Haut Commissariat Des Nations Unies pour les Réfugiés HCR en Tanzanie face au retour des réfugiés Burundais est une preuve de complicité des services de l'ONU dans l'instrumentalisation de la question des réfugiés pourtant provoqué par ces mêmes services.

20. Le parti CNDD-FDD soutient les efforts du Gouvernement burundais visant la facilitation des processus de rapatriement des réfugiés candidat au retour volontaire, et ils sont des centaines de milliers à être bloqués et empêchés par le HCR. En Tanzanie, des milliers de réfugiés burundais

manifestent dans les rues pour réclamer leur rapatriement.

21. En même temps, le Parti CNDD-FDD exhorte le Gouvernement du Burundi à tout mettre en œuvre pour opérer un recensement actualisé des réfugiés burundais afin de couper court à la manipulation des chiffres opérée par le HCR et demander une gestion transparente de la situation des réfugiés.

22. Comment peut-on s'arroger le droit de parler de droit humanitaire international sans mentionner l'asphyxie économique imposée au peuple Burundais par l'union Européenne ? Il faut rappeler que cette pratique est une violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire : « Usage de la famine contre la population civile comme méthode de guerre ».

23. Le Parti CNDD-FDD s'insurge contre la volonté manifeste de certains Etats membres de l'ONU qui voudraient faire sombrer le Burundi dans le chaos. Sans nul doute, les manœuvres qui s'orchestrent veulent affaiblir

moralement le gouvernement  
pour le mettre au même pied  
d'égalité que les putschistes.

24. Le parti CNDD-FDD, qui a le mérite d'avoir instauré un système démocratique inclusif, considère qu'il mérite plutôt le soutien et l'appui de l'ONU dans ses efforts de reconstruction du pays.

25. Le parti CNDD-FDD réaffirme que les accusations portées contre les Imbonerakure n'ont pas de fondement, et s'inscrivent dans la logique de diabolisation par ceux qui s'acharnent contre le Burundi pour mieux occulter le rôle de certains acteurs violents nationaux et étrangers. Il apparaît très clairement que dans ce cas précis, la main désormais visible de l'Union Européenne a instrumentalisé l'appareil des Nations-Unies pour régler des comptes avec le gouvernement de la République du Burundi et promouvoir le néocolonialisme au Burundi.

26. Sur la même lancée, le Parti CNDD-FDD s'inscrit en faux contre l'interprétation erronée et la mise hors contexte délibérée

des messages et des discours de ses leaders.

Il considère que les déformations de propos qui sont reproduites plusieurs fois dans ce rapport sont susceptibles de raviver la haine ethnique alors que s'éteint progressivement la flamme des divisions ethniques allumée par le colonisateur pour nuire aux intérêts nationalistes. Les Burundais ont compris que ces ethnies sont une invention que le colonisateur Belge a utilisé pour diviser et asservir l'héroïque peuple Burundais alors que ces ethnies ne se retrouvent dans aucune configuration traditionnelle culturelle et sociale du Burundi dans son histoire.

27. Le Parti CNDD-FDD réaffirme son attachement aux principes relatifs aux Droits de l'Homme mais refuse que les instances des Nations Unies utilisent le vocable « Droit de l'Homme » pour des fins politiques par une commission créée par l'Union européenne et ses partenaires.

28. Le Parti considère ce rapport comme un affront aux juridictions nationales dans son point 13 quand il parle d'impunité

générale aggravée par un  
manque d'indépendance.

Le parti CNDD-FDD a dans son  
fondement « la justice » qui est  
exprimée dans sa devise. Nous  
estimons qu'un pays avec un  
corps judiciaire ainsi décrit ne  
saurait être gouverné.

L'affirmation hasardeuse citée  
comme éléments constitutifs de  
crime les « attaques généralisées  
et systématiques contre une  
population » est une exagération  
des faits et une obstruction  
volontaire de la réalité au Burundi  
fondée sur des medias comme  
France 3 qui a montré des  
images d'autres pays en affirmant  
qu'il s'agit du Burundi.

Pourtant, les crimes commis sur  
une petite partie de la capitale  
Bujumbura lors de l'insurrection  
criminelle et le coup d'Etat du 13  
mai 2015 ont été réprimés par les  
instances judiciaires malgré  
l'obstacle de la Communauté  
internationale qui ne cesse  
d'exercer une pression afin de  
faire cesser les juger des  
criminels comme cela transparait  
dans la recommandation 87 du  
rapport de cette commission qui  
demande la libération des  
prisonniers.

29. Le Parti CNDD-FDD est témoin du succès des efforts fournis par le gouvernement dans la stabilisation du pays et le bien-être de ses citoyens et réaffirme le rejet de ce rapport truffé d'affirmations gratuites et s'inspirant en grande partie d'autres faux rapports déjà dénoncé par le Burundi.

30. Tout en saluant le gouvernement de la République du Burundi dans ses efforts de promotion de la liberté d'expression, la liberté de presse et la liberté d'associations, le Parti CNDD-FDD remet en question le jugement de cette commission qui n'a en aucun cas relevé que ces mêmes personnes font objet de mandats d'arrêt internationaux et qu'elles ont fui la justice Burundaise.

31. Le Parti CNDD-FDD encourage la participation des jeunes Imbonerakure auprès d'autres jeunes au maintien de la bonne cohabitation sociale à travers les comités mixtes de sécurité. Le Parti CNDD-FDD réaffirme et salue le rôle constructeur de sa jeunesse, jeunesse incorruptible et engagée au développement de notre pays. Le Parti les appelle à

toujours continuer dans cette voie de l'exemplarité et ne jamais se laisser distraire par quiconque les détournerait de cette noble mission.

32. Le parti CNDD-FDD rejette toutes les conclusions et recommandations produites par ladite commission et exhorte l'ONU et les pays membres du Conseil des Droits de l'Homme à en faire autant puisque la Cour Pénale Internationale n'est pas compétente pour enquêter sur ces cas que les juridictions nationales ont documenté.

Nous sommes convaincus que cette recommandation ne viendrait que pour bloquer la justice burundaise afin de favoriser l'anarchie au Burundi, de détruire toute ses structures et le transformer en nouvelle Somalie ou Libye pour ne citer que ceux là.

Au cas où l'ONU endosserait ce rapport, ce serait un scandale international quand une organisation respectable comme l'ONU refuse à un Etat d'exercer la justice pour consacrer l'impunité des crimes .

Au vu de tout ce qui précède, le Parti CNDD-FDD recommande ce qui suit

**1. Au peuple burundais, aux Bagumyabanga et aux Imbonerakure:**

-De continuer à marcher dans la voie de la tolérance et de l'amour de la patrie

-De continuer à faire preuve de retenue face aux multiples provocations à leur endroit

-De continuer sur la voie de l'exemplarité dans les travaux de développement et dans les différents postes qu'ils occupent en participant activement dans les commissions mixtes de sécurité.

**2. Au gouvernement de la République du Burundi**

- De faire entendre la voix du peuple Burundais qui a déjà désapprouvé la mise en place de cette commission, les conclusions de celle-ci ne sauraient lui être opposable
- De multiplier ses efforts à rapatrier tous les Burundais pris en otage dans les camps de réfugiés
- De ne pas céder à la pression et de continuer dans sa marche de la lutte contre



l'impunité des crimes afin que  
justice soit faite aux victimes

•

### **3. A L'ONU**

- Cessez de semer la zizanie au sein du peuple burundais par la diffamation des autorités burundaises ;
- D'exiger l'impartialité au Haut Commissaire des Droits de l'Homme afin que cesse la politisation des Droits de l'Homme pour le cas du Burundi et bien d'autres pays en voie de développement
- De rejeter ce rapport et bien d'autres dont les conclusions sont injustifiées et incorrectes aussi bien dans le fond comme dans la méthode.
- De soutenir le gouvernement du Burundi dans la lutte contre l'impunité des crimes en exigeant aux pays de l'Union Européenne et au Rwanda de coopérer avec le Burundi pour juger les criminels qui se trouvent dans leurs pays respectifs.

### **4. A l'Union Africaine**

- De veiller et protéger l'intérêt des pays africains menacés par une CPI manipulable par l'Occident
- De donner une suite aux plaintes déposées contre le

Rwanda pour son implication  
avérée dans la déstabilisation  
de notre pays.

En clôturant cette déclaration,  
j'invite tous les bagumyabanga et  
tous ceux qui sont épris de paix,  
de la démocratie et de la  
souveraineté nationale à se  
joindre à nous pour marcher et  
protester contre toutes ces  
injustices et cet harcèlement  
politico diplomatique que  
subissent notre pays, le parti  
CNDD-FDD et notre jeunesse  
Imbonerakure.

**Fait à Bujumbura, le 15  
septembre 2017**

**Evariste NDAYISHIMIYE**

**Secrétaire Général**